

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_4_6

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association HBC LA FARE

VOTE
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Yves LOMBARDO à M. Joël YERPEZ
M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN
Mme Céline DELOUS à Mme Laurence ROSMARINO
Mme Claude BAUMANN à Mme Chantal GARCIA
Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA
M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Subvention exceptionnelle à l'association HBC LA FARE

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association HBC La Fare une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ afin de les soutenir financièrement pour leur participation à la finale de coupe de France Départementale féminines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association HBC La Fare pour l'année 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 à l'article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Olivier GUROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

